Famille Québec

Allocation pour l'intégration en service de garde

Plan d'intégration et bilan – Document à conserver au dossier parental

Aux fins de l'allocation pour l'intégration en service de garde, l'enfant visé est défini comme ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujet à rencontrer des obstacles dans sa démarche d'intégration. Son incapacité doit être confirmée par une professionnelle ou un professionnel reconnu par le ministère de la Famille (Ministère) ou être reconnue par Retraite Québec.

Le prestataire de services de garde éducatifs doit élaborer un plan d'intégration pour tout enfant pour lequel l'allocation pour l'intégration en service de garde est octroyée, et ce, en concertation avec le titulaire de l'autorité parentale. Le plan d'intégration a pour but de :

- déterminer les besoins de soutien supplémentaire nécessaire à l'intégration de l'enfant en service de garde;
- définir les moyens à mettre en place en vue de réduire les obstacles et de favoriser la participation sociale de l'enfant dans l'ensemble des moments de vie en service de garde.

Ce plan doit être revu et bonifié au besoin, minimalement une fois par année, à la suite de la production d'un bilan des actions réalisées et des résultats obtenus.

Le présent document comprend deux sections ainsi que trois annexes :

Section 1 Identification

Section 2 Plan d'intégration et bilan

Annexe 1 Liste des habitudes de vie et des expériences éducatives en service de garde

Annexe 2 Exemples d'obstacles susceptibles d'être rencontrés en service de garde

Annexe 3 Exemples de moyens pouvant être mis en place en service de garde

Les renseignements fournis dans le présent document demeurent strictement confidentiels.

Vous pouvez obtenir de l'information supplémentaire en communiquant avec le Centre des relations avec la clientèle du Ministère au 1 855 336-8568 ou encore en consultant **Québec.ca**.

Section 1 – Identification

Nom de l'enfant

Date de naissance (AAAA-MM-JJ)

Nom du parent ou tuteur (1)

Nom du parent ou tuteur (2)

Nom du prestataire de services de garde éducatifs

Nom du bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial, le cas échéant

Section 2 – Plan d'intégration et bilan

Afin de déterminer les moyens à mettre en place pour réduire les obstacles à l'intégration et à la participation sociale de l'enfant, il faut considérer :

- les besoins et les difficultés de l'enfant découlant directement de sa déficience et de ses incapacités;
- les besoins de soutien supplémentaire requis par l'enfant, par rapport à un autre enfant du même âge, et essentiel à la réalisation de ses soins de base, à sa démarche d'intégration et à sa participation sociale lors des moments de vie qui composent la journée en service de garde.

Afin de soutenir la réflexion et de faciliter l'identification des besoins, des difficultés et des moyens pour réduire les obstacles à l'intégration :

- une liste des habitudes de vie et des expériences éducatives en service de garde est fournie à l'annexe 1;
- des exemples d'obstacles susceptibles d'être rencontrés en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) sont fournis à l'annexe 2;
- des exemples de moyens pouvant être mis en place en SGEE sont fournis à l'annexe 3.

Le plan d'intégration doit minimalement être révisé sur une base annuelle. Au moment de chacune des révisions ou lorsque l'enfant quitte le service de garde, un bilan des actions réalisées et des résultats obtenus doit être produit; le prestataire de services de garde éducatifs doit être en mesure de démontrer que les actions inscrites au bilan ont été effectivement réalisées.

La signature du titulaire de l'autorité parentale est requise pour chaque version du plan d'intégration ainsi que pour chacun des bilans élaborés (à l'exception du bilan produit lorsque l'enfant quitte le service de garde).

Plan d'intégration

Veuillez cocher les besoins ou difficultés de l'enfant et indiquer les moyens envisagés selon le cas.

Besoins ou difficultés	Moyens envisagés pour réduire les obstacles à l'intégration
☐ Soins personnels ☐ Déplacement ☐ Communication ☐ Relations interpersonnelles ☐ Responsabilité et sécurité ☐ Apprentissage Précisions :	
☐ Soins personnels ☐ Déplacement ☐ Communication ☐ Relations interpersonnelles ☐ Responsabilité et sécurité ☐ Apprentissage Précisions :	

Section 2 – Plan d'intégration et bilan (suite)

Plan d'intégration (suite)

Besoins ou difficultés	Moyens envisagés pour réduire les obstacles à l'intégration
☐ Soins personnels ☐ Déplacement ☐ Communication ☐ Relations interpersonnelles ☐ Responsabilité et sécurité ☐ Apprentissage Précisions :	
☐ Soins personnels ☐ Déplacement ☐ Communication ☐ Relations interpersonnelles ☐ Responsabilité et sécurité ☐ Apprentissage Précisions :	
☐ Soins personnels ☐ Déplacement ☐ Communication ☐ Relations interpersonnelles ☐ Responsabilité et sécurité ☐ Apprentissage Précisions :	
☐ Soins personnels ☐ Déplacement ☐ Communication ☐ Relations interpersonnelles ☐ Responsabilité et sécurité ☐ Apprentissage Précisions :	

Section 2 – Plan d'intégration et bilan (suite)

Plan d'intégration (suite)

Nom de la personne qui a rédigé le plan

Je m'engage à mettre en œuvre les moyens envisagés dans les plus brefs délais.

Signature du prestataire

Date de la signature (AAAA-MM-JJ)

J'atteste avoir collaboré à l'élaboration du plan d'intégration.

Signature du titulaire de l'autorité parentale

Date de la signature (AAAA-MM-JJ)

Bilan

Veuillez indiquer les actions réalisées et les résultats obtenus.

Actions réalisées	Résultats obtenus

Section 2 – Plan d'intégration et bilan (suite)

Bilan (suite)

Veuillez indiquer les actions réalisées et les résultats obtenus.

Actions réalisées	Résultats obtenus

Section 2 – Plan d'intégration et bilan (suite)

Bilan (suite)

Veuillez indiquer les actions réalisées et les résultats obtenus.

Actions réalisées	Résultats obtenus

Section 2 – Plan d'intégration et bilan (suite)

Bilan (suite)

Nom de la personne qui a rédigé le bilan

J'atteste l'exactitude des renseignements contenus dans le bilan.

Signature du prestataire

Date de la signature (AAAA-MM-JJ)

J'atteste avoir collaboré à la démarche d'intégration tout au long de l'année.

Signature du titulaire de l'autorité parentale

Date de la signature (AAAA-MM-JJ)

Annexe 1 – Liste des habitudes de vie et des expériences éducatives en service de garde

Les habitudes de vie considérées sont celles que l'enfant doit réaliser, selon son âge, pour prendre soin de lui-même et participer à la vie sociale.

Soins personnels

Habitudes de vie reliées à la nutrition, à l'habillage, à la propreté et à la sieste.

En service de garde, les soins personnels sont notamment des routines qui ponctuent différentes périodes de la journée. Ces expériences éducatives contribuent grandement au développement de l'autonomie.

Des mesures doivent être prises par rapport aux intolérances ou aux sensibilités particulières ainsi qu'en ce qui concerne les conditions médicales ou de santé particulières.

Nutrition
- Manger (ex. : assiette antidérapante, ustensiles adaptés)
- Boire (ex. : avec une paille, au gobelet)

Habillage
- Se déchausser
- Se chausser
- Enlever ses vêtements
- Enfiler ses vêtements
- Détacher ses vêtements
- Attacher ses vêtements

Propreté
- Porter une couche
- S'asseoir sur le petit pot
- S'asseoir sur la toilette
- Demander pour y aller
- Se laver les mains et le visage

Sieste
- S'endormir et se réveiller seul
- Dormir durant la sieste
- Jouer calmement durant la période de la sieste
- Relaxer

Intolérances ou sensibilités particulières
- Au froid
- Au soleil
- Au vent
- Au bruit
- À l'aération
- À la chaleur
- À la poussière
- Allergies

Condition médicale ou de santé particulière
- Régime alimentaire particulier
- Consistance des aliments (ex. : purée)
- Position lors des repas (ex. : bloc d'arrêt, chaise avec bras)
- Prise de médicaments
- Traitements particuliers requis

Déplacements

Habitudes de vie reliées aux déplacements sur de courtes et de longues distances, à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi qu'à l'utilisation d'aides techniques pour les réaliser, le cas échéant.

En service de garde, l'enfant développe ses habiletés motrices en jouant. Il prend conscience de son corps en mouvement. Il développe ses sens en explorant le monde qui l'entoure.
- Lever et incliner la tête
- Se tourner sur lui-même, changer de position
- Ramper
- S'asseoir
- Se déplacer à quatre pattes
- Marcher
- Pousser ou tirer un jouet en marchant
- Courir
- Participer à des activités demandant une coordination des mouvements (ex. : frapper des mains, attraper un ballon, descendre l'escalier)
- Faire des activités telles qu'utiliser une balançoire, un tricycle, une glissoire

Communication

Habitudes de vie reliées aux échanges avec l'entourage (la famille, l'intervenant, les pairs) au moyen de la parole et du langage, y compris la compréhension, l'expression des besoins, la conversation, l'audition et la vision.

En service de garde, l'enfant développe ses habiletés pour communiquer, pour exprimer ses idées, ses besoins et pour comprendre les idées des autres. Il élargit son vocabulaire en interagissant avec ses pairs et les adultes qui l'entourent.

- Se faire comprendre : verbalement, par des signes, des gestes, des pictogrammes, une aide technique, des sons
- Répondre à des questions simples
- Utiliser deux mots consécutifs pour s'exprimer (ex. : Veux ça!)
- Reproduire un son
- Comprendre et exécuter une consigne simple
- Exécuter deux consignes ayant un lien commun
- Donner ou montrer des objets sur demande
- Imiter des bruits, des cris d'animaux, etc.
- Parler couramment
- Exprimer ses choix

Audition

- Réagir aux intonations d'une voix familière, aux bruits et aux sons

Vision

- Retrouver un objet caché
- Suivre des yeux l'adulte et les autres enfants dans leurs déplacements
- Être attiré par son image dans le miroir
- Participer à des activités nécessitant une vision fine (distinguer les formes, les objets, les couleurs, etc.)
- Se déplacer sans se cogner, sans trébucher
- Participer à des activités nécessitant une vision de loin ou périphérique (jeux de ballon, d'obstacles)
- Porter des lunettes

Relations interpersonnelles

Habitudes de vie reliées aux relations avec l'entourage (la famille, l'intervenant, les pairs) et à la capacité à créer des liens.

En service de garde, l'enfant s'intéresse aux autres et développe ses habiletés sociales pour vivre des relations harmonieuses. Il participe à la vie de groupe et apprend à respecter les règles de vie. L'enfant apprend à mieux se connaître, à comprendre, à exprimer et à réguler ses émotions. Il fait des choix en fonction de ses goûts, de ses intérêts et de ses besoins. Il développe son estime de soi et sa confiance en sa capacité d'apprendre. Il acquiert de l'autonomie en vivant toutes sortes d'expériences positives.

- Tolérer l'absence du parent, de l'éducatrice
- Rechercher le contact
- Jouer avec ses pairs
- Participer à la vie de groupe
- Développer graduellement ses capacités d'expression, de compréhension et de régulation des émotions
- Partager, attendre son tour, coopérer

Responsabilité et sécurité

Habitudes de vie reliées à la prise de responsabilité selon le niveau d'âge, notamment suivre des consignes de sécurité, se comporter de façon logique et sensée, résoudre des problèmes de la vie courante et respecter les règles de vie.

En service de garde, les lieux sont aménagés de manière à procurer aux enfants un sentiment de sécurité. Les moments de transition sont des moments importants et propices aux échanges reliés à la sécurité lors des déplacements, autant à l'intérieur de l'installation qu'à l'extérieur.

- Respecter les consignes
- Respecter les limites lors des déplacements
- Respecter les limites à l'extérieur : dans la cour, lors des promenades, etc.
- Avoir un comportement approprié envers l'adulte, ses pairs et soi-même
- Avoir conscience du danger pour soi-même et pour les autres

Apprentissages

Des habitudes de vie reliées aux expériences éducatives en service de garde, aux apprentissages dans la routine, par la découverte et par le jeu.

En service de garde, l'enfant développe des stratégies et acquiert des connaissances pour comprendre de mieux en mieux le monde qui l'entoure. Il expérimente la résolution de problèmes et la prise de décision.

- Exécuter des tâches simples : ranger ses jouets, ses effets personnels, etc.
- Participer à des activités domestiques : nettoyer un dégât, jeter les déchets, etc.
- Utiliser du matériel électronique adapté
- Participer à des expériences éducatives qui requièrent de l'attention, de la concentration, de la mémoire, du raisonnement
- Prendre l'initiative de certains jeux durant les périodes d'accueil, de départ, de jeux libres et de transition

Annexe 2 – Exemples d'obstacles susceptibles d'être rencontrés en service de garde

Les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) ont la responsabilité de favoriser l'intégration de tous les enfants, c'est-à-dire d'éliminer ou de réduire les obstacles qui peuvent entraver l'accès et la participation de certains enfants. Une fois les obstacles levés, leur responsabilité envers l'ensemble des enfants est la même, à savoir offrir un service de qualité favorisant leur développement global.

La notion d'intégration se fonde sur la conviction que chaque enfant doit bénéficier des moyens favorisant le plus grand développement de ses capacités. Sa pleine participation à la vie du service de garde est envisagée comme un soutien à son développement global, au maintien et à l'expérimentation de ses capacités. Cela suppose que l'approche auprès des enfants doit favoriser l'atteinte de la plus grande autonomie possible et la capacité d'établir des relations sociales avec les adultes et les enfants qu'ils côtoient, et ce, en fonction de leur rythme, de leurs capacités et de leurs besoins.

Accessibilité des lieux

Lacunes quant à l'accessibilité des immeubles, aires de jeux non adaptées, parcours de déplacement présentant des obstacles, absence de rampes d'accès pour entrer dans l'immeuble, des portes trop lourdes, des salles de toilettes non accessibles.

Accessibilité des équipements

Chaise haute non adaptée au tonus de l'enfant, absence de bancs d'appoint adaptés.

Accessibilité du matériel

Jeux non adaptés ou inaccessibles, accessoires symboliques difficiles à utiliser en fonction des incapacités de l'enfant.

Communication adaptée et documents accessibles

Ne pas disposer d'outils visuels (ex. : pictogrammes, photographies) adaptés selon l'approche utilisée par les parents et les professionnels pour communiquer avec l'enfant, absence d'une aide à la communication telle que du matériel électronique adapté.

Savoir, savoir-faire

Manque de connaissances sur les différents types d'incapacités, sur les besoins concrets spécifiques à un enfant, sur la réalisation de ses soins, sur la mise en place d'interventions adaptées ou sur l'utilisation de ses aides techniques.

Manque de connaissances quant aux ressources susceptibles de soutenir le SGEE, par exemple : organismes gouvernementaux ou communautaires spécialisés en matière d'intégration des personnes handicapées ou des enfants handicapés en service de garde, associations de parents de personnes handicapées.

Actions éducatives

Manque de connaissances permettant de planifier des actions éducatives inclusives en tenant compte des besoins de l'ensemble des enfants ou de proposer des actions éducatives adaptées aux incapacités de l'enfant et favorisant son développement ainsi que sa participation sociale.

Respect du rythme et des besoins de l'enfant

Manque de compréhension commune et globale pouvant mener à des attentes irréalistes par rapport aux capacités d'un enfant ou à une attention plus importante sur ses limites plutôt que sur ses forces.

Approche individualisée

Adopter uniquement des actions éducatives généralisées, sans évaluer les besoins individuels de l'enfant, ce qui ne favorise pas un accompagnement individualisé de l'enfant à l'intérieur du groupe; utiliser des « recettes » établies à l'avance pour tenter de compenser des « faiblesses » plutôt que de réaliser le processus de l'intervention éducative (observation; planification et organisation; action éducative; réflexion-rétroaction) auprès de l'enfant et tabler sur ses points forts.

En cas de risque d'interruption des services : ne pas se doter d'un plan d'intervention en collaboration avec les parents afin de réunir les différents partenaires internes pour convenir de pistes de solution et coordonner le suivi de leur mise en oeuvre; ne pas recourir à des partenaires externes pour soutenir les membres du personnel du SGEE.

Concertation et complémentarité des services

Manque de communication entre les partenaires qui interviennent auprès d'un enfant et de sa famille pour mettre en commun leurs expertises respectives, absence de communication avec l'intervenant pivot du réseau de la santé et des services sociaux au dossier.

Absence de mise en place d'une démarche de plan de services, absence de participation du SGEE au plan de services individualisé du réseau de la santé et des services sociaux ou au plan de services individualisé intersectoriel avec le milieu scolaire.

Annexe 3 – Exemples de moyens pouvant être mis en place en service de garde

Les moyens à mettre en place pour réduire les obstacles à l'intégration et à la participation sociale de l'enfant peuvent prendre différentes formes dans les SGEE.

Ressources matérielles

- Aide technique (tout équipement ou matériel que la personne peut apporter avec elle) :
  - Organisation des ressources
  - Adaptation du matériel ou de l'équipement en SGEE
  - Achat d'équipement ou de matériel spécialisé
- Aménagement de l'environnement (immeuble, locaux, escalier, salle de bain, cour extérieure, etc.)

Ressources humaines (embauche de personnel supplémentaire)

- Soins de base adaptés : surveillance, assistance ou suppléance auprès de l'enfant
- Pour assurer la sécurité de l'enfant durant le repas, l'habillage, la période de repos ou durant les transitions
- Libération de l'éducatrice pour lui permettre, par exemple :
  - D'observer l'enfant et de planifier des actions éducatives
  - De préparer la mise à jour du plan d'intégration
  - De participer aux échanges avec les parents ou les partenaires
  - De participer à des formations ou de chercher de l'information en lien avec les difficultés vécues avec l'enfant

Interventions éducatives adaptées

- Stratégies qui peuvent répondre aux besoins de tous les enfants du groupe, par exemple :
  - Intégrer un horaire stable accompagné de visuels
  - Utiliser une minuterie visuelle pour préparer les transitions
  - Renforcer positivement les bons comportements
  - Assurer un environnement épuré exempt de stimulations sensorielles non pertinentes au déroulement de la journée
  - Instaurer une routine équilibrée en stimulations calmantes ou excitantes au bon moment
  - Créer un bac de petits objets qui peut être utilisé dans les périodes de transition

Autres moyens

- Établissement d'un lien de confiance avec les parents : encourager leur présence durant les activités du service de garde et les accompagner
- Sensibilisation des personnes qui fréquentent le service de garde
- Formation initiale ou continue selon la nature des déficiences ou des incapacités, en fonction des besoins du gestionnaire et du personnel, amélioration des compétences en matière d'intégration
- Consultation d'informations, de documentation, de sites Web, d'outils en ligne
- Mise en place d'approches et d'actions éducatives adaptées, application de l'approche inclusive aux activités éducatives du service de garde
- Soutien-conseil et formation à l'interne (avec le gestionnaire, des éducatrices ou éducateurs expérimentés, la personne responsable de l'intégration au service de garde, une technicienne ou un technicien en éducation spécialisée, une conseillère ou un conseiller pédagogique du bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial, etc.)
- Échanges et rencontres de concertation avec les professionnelles et professionnels qui interviennent auprès de l'enfant (mise en commun des informations pour l'évaluation des besoins de l'enfant, etc.)
- Soutien professionnel en service de garde (transfert de connaissances pour soutenir l'intégration ou la participation sociale de l'enfant, etc.)
- Diminution du ratio d'enfants par personne responsable
- Adaptations nécessaires au processus de l'intervention éducative pour répondre aux besoins de l'enfant, élaboration d'un plan d'intervention en service de garde, participation à une démarche de plan de services
- Réflexion sur l'environnement dans son ensemble, avoir un regard qui porte sur le bien-être de l'enfant et son développement global plutôt que sur l'atteinte d'objectifs déterminés